



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

Réf N°DECPOLECONCOURS/XIII/24/63

Affaire suivie par : Valérie Bonnoit

Tél : 04.76.74.72.66

Mél : valerie.bonnoit@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC POLE CONCOURS/XIII/24/63 du 21/03/2024

Arrêté fixant le nombre de contrats offerts au second concours interne privé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements privés sous contrat – Session 2024

Vu le code de l'éducation nationale en ses articles R.914-19-1 à R.9146-19-6 ;

vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Article 1 :

Le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2024, au second concours interne privé de professeur des écoles est fixé à 8 pour l'ensemble des cinq départements de l'académie de Grenoble.

Article 2 :

Madame la secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Hélène Insel

Corinne BREDIN